

18 décembre 2025

**57^e réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Brasilia, Brésil**

16 – 18 décembre 2025

Décisions

Le conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Basés sur une participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Basés sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Basés sur les meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvant des ripostes globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basés sur le principe de non-discrimination.

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé, dans le cadre de la procédure intersessions (voir les décisions dans UNAIDS/PCB [56]/25.2) :

- Convient, si la situation sanitaire le permet, que les 56^e et 57^e réunions du Conseil de coordination du Programme se tiendront en présentiel, avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et au règlement intérieur énoncés dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les 56^e et 57^e réunions du CCP » ;
- Convient que la 56^e réunion du Conseil de coordination du Programme, conformément au point 10.5 de la décision de la 26^e réunion du CCP, comprendra un segment décisionnel de trois jours et que le segment thématique convenu au point 9.1 de la décision de la 55^e réunion du CCP sera reporté à la 58^e réunion du CCP en juin 2026 ;
- Convient que la 57^e réunion du Conseil de coordination du programme se tiendra du 16 au 18 décembre 2025 (le lieu définitif sera décidé lors de la 56^e réunion du CCP, comme indiqué dans le document UNAIDS [56]/25.21), remplaçant ainsi le point 10.3 de la décision de la 51^e réunion du CCP ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte l'ordre du jour ;*

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la session spéciale du Conseil de Coordination du Programme

2. *Adopte le rapport de la session spéciale du Conseil de Coordination du Programme ;*

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la directrice exécutive

3. *Prend note du rapport de la directrice exécutive ;*

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 4.1 *Prend note du rapport du représentant des ONG (UNAIDS/PCB [57]/25.28) ;*
- 4.2 *Reconnaît le rôle indispensable des communautés en tant que prestataires de services, soignants, défenseurs et contrôleurs, et reconnaît qu'un leadership communautaire fort et des ripostes communautaires au VIH dotées de ressources suffisantes sont essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, à la réalisation des objectifs 30-80-60 et 10-10-10, ainsi qu'à l'éradication du sida en tant que menace pour la santé publique ;*
- 4.3 *Rappelle tous les points de décision du point 1.4 de l'ordre du jour de la 55^e réunion du Conseil de coordination du Programme de décembre 2024 ;*
- 4.4 *Prenant note avec inquiétude du fait que la réalisation de l'objectif consistant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 est affectée par la diminution et l'imprévisibilité du financement des ripostes au VIH menées par les communautés, les restrictions imposées à l'espace civique et la régression de l'égalité des genres et des droits humains tels que reconnus par le droit international des droits de l'homme, ainsi que par la persistance de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que par d'autres défis émergents, appelle les États membres à :*
 - a. *Veiller à ce qu'un financement prévisible, durable et direct soit accordé aux organisations communautaires engagées dans la lutte contre le VIH, notamment par le biais de contrats sociaux institutionnalisés, ainsi que de lignes budgétaires nationales et de mécanismes de financement spécifiques, y compris au sein de l'ONUSIDA ;*
 - b. *S'attaquer aux obstacles structurels, juridiques et politiques afin de soutenir des services intégrés de lutte contre le VIH équitables, fondés sur les droits de l'homme et dirigés par les communautés, qui ne laissent personne de côté, y compris les personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, en particulier les populations clés¹, ainsi que d'autres populations prioritaires, en tenant compte du*

¹ Telles que définies dans la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Les populations clés, ou les populations clés à risque, sont les groupes de personnes les plus susceptibles d'être exposés au VIH ou de transmettre ce dernier et dont l'engagement est crucial pour le succès de la riposte au VIH. Dans tous les pays, ces populations clés englobent les personnes qui vivent avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les travailleur(se)s du sexe ainsi que leurs clients courrent un risque plus important

contexte national, guidés par le leadership communautaire et les facilitateurs sociaux afin de mettre fin à la stigmatisation, à la discrimination, aux inégalités entre les genres et aux inégalités en matière de santé liées au VIH ;

- c. Élaborer, avec l'appui du Programme commun, des ensembles complets et intégrés de services de santé et d'aide sociale connus pour réduire le risque d'infection par le VIH et les vulnérabilités dans le cadre des plans nationaux de lutte contre le VIH et de promotion de la santé, qui associent le dépistage, la prévention, y compris les technologies à action prolongée, et le traitement du VIH aux besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, en particulier les populations clés, ainsi que d'autres populations prioritaires, en tenant compte du contexte national ;
- d. Intégrer et renforcer les prestations de services liés au VIH par les pairs et le suivi communautaire afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience de la prestation de services liés au VIH, de renforcer les systèmes de santé, notamment en plaçant les communautés au centre de tous les efforts visant à mettre en place des soins de santé primaires, et d'améliorer l'équité en matière de santé, notamment en encourageant les interventions innovantes et numériques dans le domaine de la santé, dans la mesure des capacités nationales, et les approches fondées sur les droits de l'homme pour le suivi et la prise de décisions fondées sur des données probantes dans le cadre de la riposte nationale au VIH et du secteur de la santé au sens large ;
- e. Veiller à ce que les personnes vivant avec le VIH et celles touchées par le VIH, en particulier les populations clés, ainsi que d'autres populations prioritaires, en tenant compte du contexte national, participent activement au processus d'intégration de la riposte au VIH dans des programmes multisectoriels coordonnés connexes ;
- f. Renforcer la soumission systématique de rapports annuels, par le biais du mécanisme mondial de suivi du sida, de manière transparente et ventilée, sur les allocations budgétaires des bailleurs de fonds et des pays pour soutenir les ripostes communautaires et les programmes en faveur des droits de l'homme, afin de suivre et de rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs 30-80-60 et 10-10-10, en collaboration avec les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

4.5 Demande au Programme commun de :

- a. Développer, dans le cadre de l'initiative UN80, un plan visant à assurer la continuité du soutien et de l'engagement des communautés actuellement fournis par le Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi que dans la prise de décision concernant la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en particulier le rôle unique que l'ONUSIDA a joué, y compris le rôle de la société civile dans la prise de décision et la structure de gouvernance ;
- b. Réaffirmer l'engagement en faveur d'une participation significative des personnes vivant avec le VIH et celles touchées par le VIH, en particulier les populations clés, ainsi que d'autres populations prioritaires, en tenant compte du contexte national, dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031

d'exposition au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays doit définir les populations clés spécifiques touchées par l'épidémie nationale ainsi que la riposte adéquate sur la base du contexte épidémiologique et social.

et dans la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida en 2026 ;

Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la durabilité de la riposte au VIH

- 5.1 *Prend note de la mise à jour sur la durabilité de la riposte au VIH (UNAIDS/PCB [57]/25.29) ;*
- 5.2 *Prend note avec inquiétude de l'évolution rapide des conditions de financement de la santé et de la nécessité d'accélérer d'urgence la viabilité des ripostes nationales au VIH et de diversifier les sources de financement ;*
- 5.3 *Rappelle les décisions 5.1, 5.2 et 5.3 de la 55^eréunion du Conseil de Coordination du Programme en décembre 2024 ;*
- 5.4 *Demande aux États membres, en étroite collaboration avec les organisations communautaires de lutte contre le VIH et d'autres organisations et partenaires de la société civile concernés, avec le soutien du Programme commun, de prendre les mesures suivantes :*
 - a. *Explorer et renforcer les capacités de financement des pays grâce à la mobilisation des recettes nationales, à la poursuite de la solidarité mondiale, à la mise à profit des partenariats, notamment avec le secteur privé, et à l'élargissement des options de financement afin de financer intégralement la riposte au VIH et de répondre aux besoins estimés en ressources ;*
 - b. *Faire progresser la conception, la mise en œuvre et le suivi des étapes clés des feuilles de route nationales pour la viabilité de la riposte au VIH afin d'aligner les investissements nationaux et ceux des bailleurs de fonds sur les priorités nationales, contribuant ainsi à des réformes plus larges et continues dans les domaines des soins de santé et du développement ;*
 - c. *Promouvoir et soutenir les réformes juridiques et politiques qui permettent la prestation de services communautaires, mettent fin à la stigmatisation et à la discrimination et défendent les droits de l'homme et l'égalité des genres, étapes essentielles vers la durabilité de la riposte au VIH, conformément au Guide d'accompagnement de la feuille de route pour la durabilité de l'ONUSIDA et à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031 ;*
 - d. *Accélérer les efforts visant à améliorer la transparence et la responsabilité des investissements nationaux et internationaux dans la lutte contre le VIH afin de gagner en efficacité, de garantir que les investissements produisent les effets escomptés et de continuer à hiérarchiser ainsi qu'à identifier les lacunes dans le domaine des finances ;*
 - e. *Accroître le financement national et international durable destiné aux communautés dans la mise en œuvre des ripostes nationales au VIH et des feuilles de route pour la durabilité, notamment par le biais de contrats sociaux et de l'intégration des ripostes communautaires au VIH dans les budgets nationaux et les programmes de prestations sociales ;*
 - f. *Renforcer la participation significative de la société civile et des organisations communautaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des feuilles de route nationales pour la durabilité et dans les structures plus larges de prise de décision*

et de gouvernance pour la durabilité, et garantir des investissements financiers prévisibles et à long terme ;

- 5.5 *Reconnait le rôle de l'ONUSIDA dans le soutien apporté aux ripostes durables au VIH grâce à l'élaboration, à l'adaptation et à la mise en œuvre de feuilles de route nationales pour la durabilité, et veille à ce que ce soutien se poursuive tout au long de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà ;*

Point 4 de l'ordre du jour : Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031

- 6.1 *Adopte la Stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2026-2031 ;²*

Point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la mise en œuvre du modèle de fonctionnement révisé du Programme commun

- 7.1 *Prend note de la Mise à jour sur la mise en œuvre du modèle de fonctionnement révisé du Programme commun (UNAIDS/PCB/57/25.31) ;*
- 7.2 *Reconnait que le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'ONUDC et l'OMS seront les coparrainants principaux et que l'OIT, l'UNESCO, l'ONU Femmes, le PAM et la Banque mondiale seront les coparrainants affiliés ;*
- 7.3 *Demande au Bureau du CCP de :*
- a. Finaliser, dès que possible et au plus tard en janvier 2026, le mandat d'un groupe de travail chargé d'élaborer un plan pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'initiative UN80, y compris les éléments énoncés dans le rapport UNAIDS/PCB (57)/25.31, s'appuyant sur les recommandations du Groupe de haut niveau sur un Programme commun de l'ONUSIDA résilient et adapté à ses objectifs dans le contexte de la durabilité de la riposte au VIH et des fonctions essentielles du Secrétariat, telles qu'énoncées dans le rapport UNAIDS/PCB (56)/25.15.rev 2, et de les présenter au Conseil de coordination du Programme pour approbation entre les sessions ;
 - b. Préciser la composition du groupe de travail dans le mandat, afin qu'il soit représentatif de la composition de l'ensemble des membres du CCP ;
 - c. Créer un groupe de travail chargé de la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, après approbation de son mandat tel que défini dans le document UNAIDS/PCB (57)/25.31, sur la base des principes directeurs de l'ONUSIDA, dont la première réunion se tiendra début février 2026 ;
 - d. Charger le groupe de travail de présenter, par l'intermédiaire du Bureau, un rapport intérimaire sur le plan, comprenant un calendrier pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, en cohérence avec l'initiative UN80, pour examen et décision par le Conseil de coordination du programme lors de sa 58^e réunion en juin 2026 ;

² La République islamique d'Iran se dissocie de certaines parties de la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, qui sont en contradiction avec ses priorités nationales, ses lois, ses règlements et ses politiques.

- e. Charger le groupe de travail de présenter son plan finalisé pour la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et décision par le Conseil de coordination du programme lors d'une session extraordinaire du Conseil de coordination du programme au plus tard à la fin du mois d'octobre 2026, en vue de sa transmission ultérieure à l'ECOSOC ;
- 7.4 Rappelant le point 8.1 de la décision prise lors de la 56e réunion du Conseil de coordination du programme en juin 2025, *demande* à la Directrice exécutive de continuer à tenir le Conseil de coordination du Programme informé de la réduction en cours des effectifs du Secrétariat lors de la 58e réunion du CCP en juin 2026 ;
- 7.5 *Demande* à la Directrice exécutive de préparer le plan de travail et le budget 2027 du Programme commun, en accord avec la réduction de personnel en cours, et en tenant compte du plan du groupe de travail pour la poursuite de la transition du Programme commun dans le contexte de l'initiative UN80, pour examen, en même temps que le plan pour la poursuite de la transition et l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies et au-delà ;
- 7.6 *Demande* au Bureau du CCP d'organiser des consultations appropriées et inclusives du groupe de travail, ouvertes à tous les membres du CCP et aux parties prenantes, avant les réunions prévues du Conseil de coordination du Programme, afin d'informer et de guider le groupe de travail, en tenant compte des discussions menées dans le cadre de l'initiative UN80 ;
- 7.7 Rappelant la décision 6.2c de la 55^e réunion du Conseil de coordination du programme et les décisions 4.1 et 4.2 de la session spéciale du Conseil de coordination du programme en octobre 2025, *accepte* de reporter la création du groupe de travail UBRAF au prochain cycle de l'UBRAF après 2027 ;

Point 6 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (APSO)

- 8.1 *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (APSO)

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport d'évaluation et réponse de la direction

- 9.1 *Rappelle* la décision 7.5 de la 53^e réunion du Conseil de Coordination du Programme approuvant le Plan d'évaluation de l'ONUSIDA 2024-2025, ainsi que la décision 8.7 de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme demandant que le prochain rapport annuel soit présenté au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2025 ;
- 9.2 *Prend note* du rapport annuel d'évaluation 2025 et du résumé des principales conclusions des évaluations entreprises en 2025 ;
- 9.3 *Prend note* de la réponse de la direction au rapport annuel d'évaluation 2025 ;
- 9.4 *Approuve* le Plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB [57]/25.33) soutenu par le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation ;

- 9.5 *Rappelle la décision 9.3 de la 47^e réunion du Conseil sur l'importance d'une dotation adéquate en ressources et en personnel de la fonction d'évaluation conformément à la politique d'évaluation approuvée par le Conseil de Coordination du Programme dans sa décision 6.6 de sa 44^e réunion, en tenant compte de la situation financière de l'organisation ;*
- 9.6 Rappelant la décision 8.5 de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme, *accepte que le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en 2025, tel que détaillé dans l'Annexe 1 du rapport annuel 2025 sur l'évaluation et le plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB [57]/25.33), soit reconduit pour un second mandat ;*
- 9.7 Rappelant la décision 8.6 de la 55^e réunion du Conseil de Coordination du Programme, *prend note*, conformément à la disposition 73 de la politique d'évaluation, du fait que l'examen par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations Unies sera reporté à 2026 ;
- 9.8 *Attend le rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de Coordination du Programme en décembre 2026 ;*

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP

- 10.1 Rappelant la décision intersessions sur les modalités et procédures pour les 56^e et 57^e réunions du Conseil de Coordination du Programme, *confirme le thème « Au-delà de 2025 : Lutter contre les inégalités en matière de santé par une riposte durable au VIH, les droits de l'homme et la réduction des risques pour les personnes qui consomment des drogues », pour le 58^e segment thématique du CCP (juin 2026) ;*
- 10.2 *Convient que le thème du 59^e segment thématique du CCP (décembre 2026) sera : Lutter contre l'impact des baisses financement sur les personnes vivant avec le VIH, touchées par le VIH ou exposées au risque d'infection, ainsi que sur la riposte au VIH et au sida ;*
- 10.3 *Demande au Bureau du CCP de prendre des mesures appropriées et opportunes pour s'assurer que l'appel à thèmes pour les 60^e et 61^e réunions du Conseil de Coordination du Programme respecte les règles de procédure ; et*
- 10.4 *Approuve les dates et le lieu des 62^e et 63^e réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2028 comme suit :*
 - a. *62^e réunion du CCP : 27 - 29 juin 2028, Genève, Suisse ;*
 - b. *63^e réunion du CCP : 12 - 14 décembre 2028, Genève, Suisse*

Point 9 de l'ordre du jour : Élection des membres du bureau

11. *Élit les Pays-Bas au titre de président, les Philippines au titre de vice-président et le Kenya au titre de rapporteur pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et approuve la composition de la délégation des ONG du CCP.*

[Fin du document]